

Confinement et télétravail : Priorité à la santé des salariés !

Non-cadres et cadres,
siège et régions

Retour sur site enquête en ligne

[Accéder au questionnaire](#)

Prenez 3 minutes
pour répondre, nous
relaierons vos
demandes !

Télétravail actuel et prolongé

L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour **assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés** (Code du travail article L. 4121-1). L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher.

Le télétravail : c'est surtout la santé mentale/stress, l'équilibre vie privée/vie professionnelle et ... des frais professionnels !

Déporter ses frais de fonctionnement sur les salariés, ce n'est ni acceptable ni très moral pour une entreprise qui se dit « responsable » ?

► Aménagement du poste de travail à domicile.

Generali **doit prendre en charge l'équipement mobilier et outils** liés au « télétravail forcé » (siège adapté, ...), avec une attention particulière pour les salariés handicapés

► Réduction des horaires de travail pour les **parents d'enfants de moins de 16 ans**, et maintien du salaire, parce que la situation de fatigue et de stress quotidienne peut rapidement amener au burn-out.

► La CGT demande toujours, comme elle l'a fait en CSE, **une participation financière pour les dépenses supplémentaires.**

Electricité et eau ne sont pas gratuites ! Generali ne participe plus aux frais de repas non plus et peut se le permettre (voir au verso)



CONGÉS D'ÉTÉ : le minimum prévu par le Code du Travail est de 2 semaines pour la période allant du 1^{er} juin au 30 septembre. **Sauf accord, l'employeur ne peut pas vous obliger à prendre la totalité de vos congés.**

Dé-confinement et retour sur les sites

La CGT revendique son **report jusqu'à ce que la situation ne soit plus un danger pour la santé des salariés !**
Il y a **trop d'incertitudes.**

11 mai + 3 semaines selon les décisions du gouvernement (cf déclaration du Premier ministre du 28/04)

► **Des masques FFP3 protégeant vraiment du Covid**

Generali a commandé plusieurs centaines de milliers de masques homologués. Une partie a été déjà livrée. Mais les masques de protection de type FFP1 et les masques de catégorie 1 et 2 laissent passer le COVID-19 !

► La **désinfection** de la climatisation des locaux, **validée par un organisme agréé.**

► Des **tests COVID-19** effectué sur le volontariat

► Le **salaire maintenu à 100%** pour les salariés qui gardent leur(s) enfant(s) ou qui sont vulnérables.

► Des protections physiques en cas de réception public et dans les lieux de pause (séparateurs en plexiglas)

► Un retour des salariés selon volontariat, et progressif (1,2,3 jours/semaine) pour ceux qui le souhaitent

► La **participation aux frais** pour ceux qui décident de venir avec leur véhicule.

► Le **nettoyage de chaque emplacement après chaque pause**

► Des réfrigérateurs pour la conservation des repas, fours micro-ondes en nombre et désinfection fréquente de ces matériels

Generali France finit l'année 2019 en pleine forme financière !

Elle pourrait financer les mesures demandées ...

Quelques chiffres significatifs :

491 millions de résultat net.

Generali a reversé à l'Italie **368 millions** et va rembourser **190 millions** de dettes à l'Italie.

Un chiffre d'affaires de 13 milliards d'euros, un ratio S/P qui s'améliore.

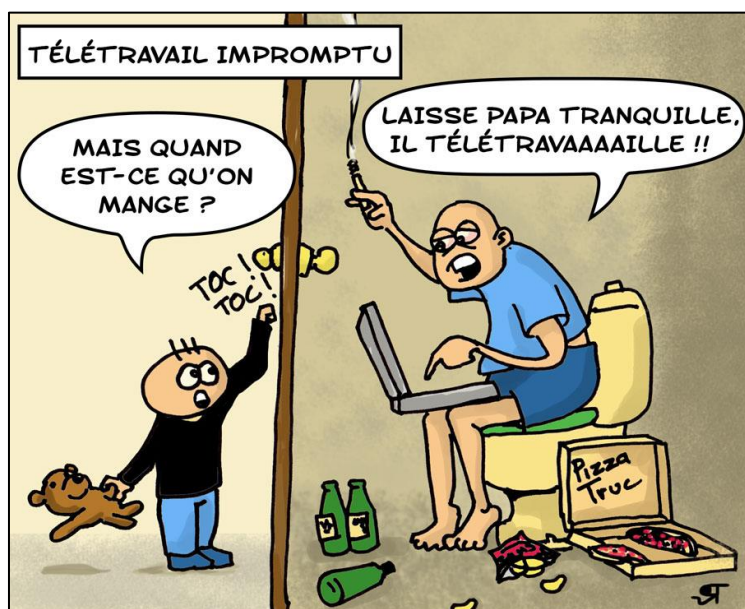
Les ratios de solvabilité sont excellents.

La crise actuelle les impacte à hauteur de 30% pour Gvie qui se retrouve à 200% et à 143% pour GIARD.

En résumé, notre société a les reins très solides.

Il ne lui reste plus qu'à comprendre le principe du partage des richesses, action citoyenne !

**GENERALI, entreprise citoyenne ?
La Responsabilité Sociétale
d'Entreprise,
Ça devrait aussi être pour les
salariés !**



Les premiers retours
sur site auront lieu le **25 mai** pour les **managers** et le **2 juin** pour les autres salariés (y compris les **assistantes et assistants commerciaux**) sur la base du **volontariat**

Sans la Sécurité Sociale : ce serait pire ! Confirmation du rôle irremplaçable de la Sécurité sociale

La Sécurité sociale joue, une nouvelle fois, son rôle irremplaçable d'amortisseur social en période de crise.

Elle a évité que la crise ne se traduise par une explosion des licenciements. La comparaison avec les États-Unis où des centaines de milliers de salariés ont été jetés du jour au lendemain à la rue et font la queue devant les « soupes populaires » montre l'importance d'une Sécurité sociale solidaire comme la nôtre, et de l'assurance chômage.

Un déficit annoncé de 41 milliards ? Cela représente

seulement 1,7% du PIB. C'est aussi la **moitié des exonérations de 80 milliards d'euros de cotisations sociales** dont ont bénéficié les entreprises en 2019, et **moins que les dividendes versés par les entreprises du CAC 40** en 2019.

Pour mieux connaître ce que fait la Sécurité Sociale :
Vidéo de l'INA à découvrir ici.

**« Charges sociales » ?
Dites plutôt : « cotisations sociales » !**



CGT Generali

Pour + d'informations
sur l'actualité sociale !

On espère vous revoir bientôt !

L'équipe CGT Generali

Contact : cgtgeneral@gmail.com